



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Isabelle Portmann / Christine Jakob-Steffen

2016-CE-247

**Chiffres : coûts/par m<sup>2</sup> de route investis ces dix dernières années, par district**

### I. Question

#### Contexte

Par le passé, il a souvent été dit que les districts de la Singine et du Lac auraient reçu moins d'argent pour les routes et les infrastructures. Afin de le confirmer, ou de l'infirmier, nous avons besoin d'une comparaison chiffrée. Actuellement, plusieurs projets qui devraient être effectués sont en suspens, ce qui est dû, selon l'Ingénieur cantonal, à la priorisation des projets routiers.

Afin que chaque citoyen puisse comparer ce qui a été utilisé dans chaque district durant les 10 dernières années, une comparaison chiffrée serait utile.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas tout comparer, notamment du fait que le trafic est différent pour chaque route. De plus, il faudrait encore prendre en compte et évaluer exactement les nouvelles constructions ainsi que les viaducs.

Néanmoins, il serait bien d'avoir comme point de comparaison un prix en francs, par m<sup>2</sup>, par district, pour les 10 dernières années.

#### Question

Lors de la table ronde du 21 septembre 2016 à Guin sur l'assainissement des routes dans les districts de la Singine et du Lac, une question a été posée à M. André Magnin, Ingénieur cantonal, à laquelle il n'a pas répondu. Ainsi je pose la question :

Quelles ont été les dépenses durant les 10 dernières années pour les routes, par district et par m<sup>2</sup> ?

A travers ces indications, on aurait un chiffre de comparaison « neutre ». Le résultat intéresse beaucoup de personnes, surtout dans les districts de la Singine et du Lac. Il est clair que les priorités ne seront pas prises en compte dans ces comparaisons chiffrées. Mais l'on peut voir en globalité ce qui a été utilisé dans les différents districts durant les 10 dernières années.

*4 novembre 2016*

### II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat indique que l'*entretien constructif* des routes fait partie de son programme gouvernemental 2012–2016 (chapitre 4.3) et que la pose de revêtements phono-absorbants comme mesure technique pour lutter contre le bruit routier en a accéléré les travaux.

A l'inverse des travaux d'*entretien constructif* où seules les couches de roulement et/ou de fondation de la chaussée sont remplacées dans le but de maintenir la substance de la route ou de lutter contre le bruit routier, les travaux de *réaménagement*, sont des travaux nécessitant une mise à l'enquête publique avec des plans et des rapports techniques élaborés par un bureau d'ingénieurs mandaté par le Service des ponts et chaussées.

Alors que l'ordre de priorité des travaux d'*entretien constructif* est défini par l'état de la chaussée (selon un relevé d'état quinquennal) et le besoin de revêtement phonoabsorbant (surtout en intérieur de localité), l'ordre de priorité des projets de *réaménagement* est défini selon les besoins techniques du réseau routier cantonal en tenant compte des critères sécuritaires (élimination des points dangereux), de capacité (adaptation du gabarit routier, modification des carrefours, élimination de passage à niveau), légaux (protection contre le bruit routier), normatifs (ponts ouverts aux poids lourds de 40 tonnes), de transports publics (arrêts de bus), d'aménagement cyclables et d'environnement (évacuation des eaux de chaussée avec rétention voire traitement). Viennent s'ajouter les projets fruits de décisions politiques (7 routes de contournements dont les études ont été votées par le Grand Conseil en septembre 2016).

Des statistiques précises par district ne sont disponibles que depuis l'année 2011. Dès lors les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous concernent les années 2011 à 2016.

District	Longueur des routes cantonale [km]	Surface des routes cantonales [m <sup>2</sup> ]	Entretien constructif 2011–2016 [francs]	Etudes, acquisitions de terrains, travaux d'aménagement 2011–2016 [francs]	Total [francs]	Total [francs / m <sup>2</sup> ]
Sarine	122,2	960 582	10 261 183	202 754 144	213 015 327	221.76
Glâne	78,8	537 279	5 575 593	34 140 936	39 716 529	73.92
Gruyère	115,4	830 159	18 735 642	33 359 414	52 095 056	62.75
Singine	114,4	810 670	14 930 985	10 539 320	25 470 305	31.42
Lac	62,8	477 098	3 423 729	7 659 654	11 083 383	23.23
Veveyse	49,9	349 800	3 528 312	3 487 284	7 015 596	20.06
Broye	101,7	666 959	8 976 086	2 913 289	11 889 375	17.83
<b>TOTAL</b>	<b>645,2</b>	<b>4 632 547</b>	<b>65 431 529</b>	<b>294 854 041</b>	<b>360 285 570</b>	<b>77.77</b>

A la lecture des chiffres du tableau, il apparaît que les districts de la Singine et du Lac sont classés juste après les trois districts qui ont connu de gros travaux de réaménagement entre 2011 et 2016 que sont les districts de la Sarine (36.50 fr./m<sup>2</sup> sans le projet Poya), de la Gruyère (42.40 fr./m<sup>2</sup> sans la traversée de Jaun) et de la Glâne (23.50 fr./m<sup>2</sup> sans la liaison Romont–Vaulruz).

21 février 2017